



RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES

~

ANNEE 2026

Table des matières

Préambule	3
Introduction	4
I. La prospective financière et les objectifs pour 2026	6
1.1. Les orientations générales	6
<i>A. Les résultats 2025</i>	6
1.2. L'évolution des recettes	7
<i>A. De fonctionnement</i>	7
<i>B. D'investissement</i>	9
1.3. Les dépenses : structure et évolution	10
<i>A. Les charges à caractère général</i>	11
<i>B. Les charges de personnel</i>	15
<i>C. Les contributions des budgets annexes au budget principal</i>	16
<i>D. Les dépenses d'investissement</i>	16
II. Les engagements pluriannuels	18
III. La structure et la gestion de la dette	19
Conclusion	23

Préambule :

Le deuxième alinéa de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. »

L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) prévoit que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article précité sont applicables aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) par renvoi de l'article L.2221-5 du CGCT. Ainsi, les régies SPIC doivent organiser le débat d'orientation budgétaire dès lors qu'elles sont rattachées à une collectivité de 3500 habitants et plus.

Aux termes de l'article L.2312-12, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales (CGCT), le débat sur les orientations générales du budget primitif de l'exercice à venir se tient sur la base d'un rapport.

Ce document comporte pour les collectivités de taille importante (de plus de 10.000 habitants) les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il apporte notamment des précisions sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le conseil d'administration de la régie des eaux du pays bastiais se plie annuellement à cet exercice au cours duquel il est pris acte du débat par l'adoption d'une délibération spécifique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Introduction :

A partir de l'année 2023, les orientations budgétaires de la régie ont été figées par la démarche de refondation de ses budgets et par l'observation stricte des principes de sincérité et d'équilibre budgétaire comme socle d'une transparence totale de son fonctionnement.

En effet, avec la résolution budgétaire et comptable du transfert des actifs de la CAB et l'inscription des dotations aux amortissements correspondantes (sur 2 exercices), la reprise des déficits consécutifs à l'arrêt des dotations aux provisions pour risque et charges, l'évaluation sincères des recettes et des dépenses, la juste contribution des budgets annexes au budget principal, l'inscription des dépenses obligatoires (cotisations chômage,...), la régie a consolidé ses bases budgétaires et sa crédibilité.

Toutefois, la régularisation des écritures par l'intégration de déficits budgétaires de plusieurs millions d'euros a forcé l'orientation économique de la régie à compter de 2023.

Cette période étant révolue du fait de l'inscription de l'intégralité des charges et recettes de la structure, celle-ci connaît une certaine stabilité et a renforcé progressivement la maîtrise de l'exercice de ses missions. La période qui s'ouvre devrait constituer de fait, sous réserve d'ajustements partiels, le point de départ d'une stratégie de gestion de l'eau plus maîtrisée puisque libérée des incidences financières lourdes issues de la période antérieure.

Cette stabilité repose toutefois sur le niveau de consommation des usagers des services publics, dans un contexte économique toujours marqué par un coût élevé des transports, de l'énergie et des produits chimiques.

En effet, si la régie est parvenue à consolider son fonctionnement, par le recours notamment à des mesures de révision de la tarification, le constat d'une diminution constante depuis l'année 2022 des volumes consommés a introduit une nouvelle contrainte budgétaire.

Il est évident que la régie ne pourra atteindre ses objectifs que dans la mesure où ses recettes, tirées exclusivement des redevances perçues auprès des usagers des services publics sont d'un niveau suffisant pour couvrir des charges difficilement compressibles.

En outre, il est tout autant certain que la structure ne pourra soutenir un investissement lourd qu'à condition qu'elle dégage un excédent de ses recettes de fonctionnement pour générer une capacité d'autofinancement significative.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a adopté au titre de l'exercice 2025, l'augmentation (relative) de la part fixe du tarif eau potable de 5€/an, ceci afin de compenser l'augmentation du coût du service rendu. Dans le même temps, le tarif des parts variables eau et assainissement a été gelé conformément aux engagements pris en 2022.

De même que lors des exercices précédents, la régie intégrera en 2026 la charge importante relative à l'achat d'eau brute, qui impacte les dépenses de fonctionnement en matière d'eau potable.

En effet, le GOLO est devenu la ressource en eau principale de l'agglomération bastiaise au détriment de la source du Bevinco fragilisée par les épisodes de sécheresse connus ces trois dernières années. Cette charge de fonctionnement exponentielle pour la régie suscite une attention particulière, notamment au niveau du prix facturé qui fait l'objet de discussions avec l'OEHC.

Dans le domaine hydrique, on ne peut désormais miser durablement sur une amélioration du niveau de la ressource en eau pour les années à venir, ce qui incite à une prudence budgétaire dans la prévision de la recette.

L'orientation donnée aux budgets eau et assainissement est désormais liée, pour une bonne partie, aux conditions météorologiques qui implique à terme un ajustement par le biais du seul levier économique constitué par la tarification.

Il est en outre acquis que les mesures récurrentes de restrictions préfectorales produisent un impact sur la consommation des usagers et provoquent une perte de recettes substantielles. Ce rapport a été particulièrement vrai en 2024 lors du placement du département de la Haute-Corse en alerte sécheresse avec une période de limitation des usages de l'eau de juin à septembre et dans une moindre mesure en 2025.

On est également en droit de penser que l'augmentation tarifaire appliquée au 1^{er} janvier 2023 a pu avoir un effet direct indésirable sur la consommation des ménages dans un contexte général de perte du pouvoir d'achat. Pour autant, opérer un retour au tarif antérieur, devenu obsolète du fait de la conjoncture économique post-covid, ne constituerait pas une option viable au vu des constats ci-dessus.

Par ailleurs, la situation observée ces dernières années a conduit au constat paradoxal d'une augmentation de la production d'eau potable, ce en dépit d'un effort d'investissement soutenu en matière de remplacement de canalisations vétustes et fuyardes.

A cet égard, les campagnes de recherches et de résorption des fuites sur réseau ont été multipliées avec des résultats probants. Toutefois, il est avéré que le phénomène (parfois généralisé) de vols d'eau (branchements pirates, utilisation des poteaux incendie,...) noircit le tableau et constitue l'un des enjeux de notre gestion à venir. Si des opérations ponctuelles ont été récemment engagées afin de juguler des pratiques parfois bien établies depuis des décennies, un plan d'action pluriannuel doit désormais être arrêté avec une mise en œuvre rapide.

Dans l'avenir, la gestion de l'eau relèvera d'un défi qui devra observer une articulation complexe entre préservation de la ressource/continuité du service public/équilibre économique.

L'année 2025 s'est achevée sur le constat positif d'une augmentation du volume d'eau facturé aux usagers qui vient interrompre une tendance à la baisse depuis 2022. Il faut y voir notamment le résultat d'une politique de gestion plus rigoureuse du service public de distribution de l'eau potable.

L'année 2026 marquera pour la régie la mise en forme d'investissements lourds en matière d'assainissement qui représentent un levier réel à moyen terme pour réduire les charges de fonctionnement en matière d'énergie, de transport et de traitement des boues produites par la station de dépollution sud.

Pour la régie, c'est à ce niveau précis que se situe potentiellement la plus-value budgétaire la plus conséquente pour les années à venir et que l'effort d'investissement doit être priorisé.

Au vu de ce qui précède, les budgets primitifs 2026 de la régie vont notamment s'élaborer sur la base des principales orientations suivantes :

- Maintien du poste de dépense relatif à l'achat d'eau brute à un niveau élevé ;
- Augmentation/stabilité des recettes perçues auprès des usagers ;
- Maintien du niveau de tarification adopté en 2025 ;
- Maîtrise des charges courantes de fonctionnement liée à la stabilisation voire à la baisse des prix après négociation avec les prestataires (marchés de fonctionnement) ;
- Révision à la baisse du produit de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Maîtrise des dépenses de personnel par une réduction du recours aux CDD.

I. La prospective financière et les objectifs pour 2025 :

1.1 Les orientations générales :

- A. Les résultats 2025 :

A ce jour, les résultats identifiés par l'ordonnateur se déclinent ainsi qu'il suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Résultats 2025	Solde antérieur	Résultat de clôture 2025	Résultat 2024
Ppal	4 630 554,72€	4 630 554,72€	0€	0€	0€	463 412,17€
Eau	9 764 673,53€	9 664 549,61€	-100 123,92€	2 789 894,66€	1 756 714,06€	-403 379,37€
Ass	9 418 609,53€	12 207 184,35€	2 788 574,82€	1 734 421,47€	4 522 996,29€	3 547 128€

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultats 2025	Solde antérieur	Résultat de clôture 2025	Résultats 2024
Ppal	125 422,91€	571 177€	445 754,13€	-463 412,17€	-17 658,04€	- 463 412,17€
Eau	3 621 656,4€	2 451 193,25€	-1 170 463,15€	4 290 961,56€	3 120 498,41 €	-2 334 283€
Ass	3 355 291,17€	3 978 994,44€	623 708,27€	-1 726 265,39€	- 1 102 562,12€	-681 467€

En eau potable :

Le résultat de la section de fonctionnement, bien que déficitaire, est en nette amélioration par rapport à l'exercice 2024, grâce à plusieurs facteurs cumulés soit notamment l'augmentation des ventes d'eau et la diminution d'achat d'eau brute.

En dépit des efforts de gestion engagés, le résultat reste toutefois déficitaire et induit in fine une analyse approfondie des variations des différents postes de dépenses avant d'envisager un réajustement tarifaire pour l'exercice 2027.

De fait, une reprise du résultat antérieur cumulé qui reste excédentaire sera mobilisé pour parvenir à l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

S'agissant de la section d'investissement, le déficit est en diminution en comparaison de l'exercice antérieur. Les dépenses accusent une baisse liée à la résiliation du marché de travaux de dévoiement du Dn 500 sur Biguglia qui n'a pas généré de fait les situations attendues.

En assainissement :

Le résultat de la section de fonctionnement, en diminution par rapport à 2024, présente un excédent qui vient toutefois abonder un résultat cumulé utile à la constitution d'une capacité d'autofinancement en augmentation (+4 520 160€).

S'agissant de la section d'investissement, celle-ci présente un résultat excédentaire qui rapporté au résultat cumulé antérieur vient réduire le déficit chronique observé annuellement sur cette section.

Ce résultat cumulé déficitaire pourra être résorbé en totalité par l'affectation partielle du résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement lors du vote du budget primitif 2026.

Les éléments ci-dessus reflètent l'architecture normalisée du budget assainissement en recettes de fonctionnement et d'investissement, sous réserve d'une modulation du tarif de la part variable à l'horizon 2027.

1.2 L'évolution des recettes :

- A. de fonctionnement :

En eau potable :

La part variable reste fixée pour 2026 au même niveau que 2025 et maintient la révision à la baisse de 0,20 € appliquée.

Si la consommation constatée lors du dernier exercice présente une amélioration, le tarif actuel fait toutefois l'objet d'une vigilance particulière dans la mesure où il n'a pas permis d'atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement en dépit de facteurs plus favorables.

En assainissement :

La révision tarifaire à la hausse adoptée au titre de l'année 2023 a été maintenue pour garantir l'atteinte de l'équilibre budgétaire du budget assainissement. L'augmentation de la consommation constatée à l'issue de l'exercice clos permet d'envisager une prévision budgétaire plus optimiste.

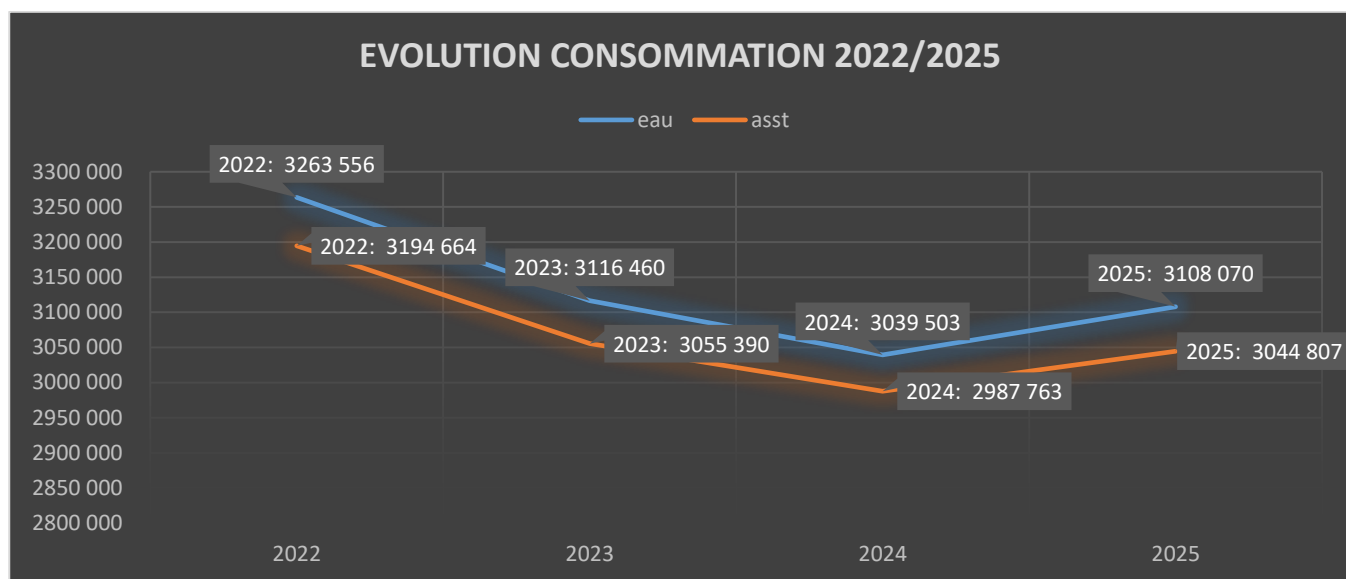
Au titre de l'année 2026, le tarif appliqué doit permettre d'atteindre l'objectif prioritaire de l'équilibre budgétaire des deux sections et dégager un excédent de fonctionnement utile à la réalisation des projets d'investissements structurants d'ores et déjà programmés.

A noter que consécutivement à l'entrée en vigueur de la réforme des redevances de l'agence de l'eau au 1^{er} janvier 2025, le versement de la prime épuratoire annuelle (283 000 € en 2024) a pris fin.

Cette perte de recette de fonctionnement n'a fait l'objet d'aucune compensation tarifaire.

Evolution de la consommation en m3 :

	ANNEE 2024		ANNEE 2025		VARIATION 2024/2025	
	EAU	ASST	EAU	ASST	EAU	ASST
PARTICULIER	1 988 160	1 919 988	2 006 213	1 929 727	18 053	9 739
ADMINISTRATION	428 491	359 706	442 048	374 873	13 557	15 167
COLLECTIVITE	228 972	250 192	232 353	271 806	3 381	21 614
GRAND COMMERCE	235 709	183 790	260 825	201 722	25 116	17 932
PETIT COMMERCE	158 171	153 842	166 631	161 524	8 460	7 682
INDUSTRIEL		120 245		105 155	-	- 15 090
Total avant dégrèvements	3 039 503	2 987 763	3 108 070	3 044 807	68 567	57 044
Dégrèvements	-19 492	-41 656	-22 051	-36 739		
+Conso agent	17 102	17 102	18 110	18 110		



Evolution des recettes réelles :

	ANNEE 2023		ANNEE 2024		ANNEE 2025	
	EAU	ASST	EAU	ASST	EAU	ASST
Tarif m3 :	1,294€	2,513€	1,294€	2,513€	1,294€	2,513€
Volume :	3 098 873 m3	3 034 867m3	3 019 983 m3	2 946 107m3	3 068 313m3	3 008 068m3
Recettes budgétaires	4 380 976€	7 254 301€	4 272 512€	7 642 493€	4 379 337€	7 768 217€

En eau potable, l'augmentation relative des recettes vient interrompre une dégradation observée depuis 3 ans qui présente un léger appel d'air économique.

Si la tendance relevée cette année se stabilise, la régie devra ajuster ses tarifs sans opérer d'augmentation du prix au m3, entre le budget eau potable (déficitaire) et le budget assainissement (largement excédentaire).

Les recettes de vente d'eau attendues en 2026 sur des bases tarifaires identiques :

Budget	Volume budgétisé	Recettes budgétaires part variable	Recettes budgétaires part fixe	Total :
Eau	3 060 000m3	4 350 000€	1 500 000€	5 850 000€
Assainissement	3 000 000m3	7 737 700€	927 210€	8 664 910€
Usagers :	2 900 000m3	7 287 000€		
Industriels :	100 000m3	450 000€		

- **La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :**

Les mesures d'optimisation de la perception de cette recette d'assainissement ont été réalisées avec l'obtention de résultats probants depuis 2024. Les montants facturés au cours de l'exercice clos ont permis de maintenir à un niveau satisfaisant cette recette précieuse qui contribue à l'objectif de l'équilibre budgétaire du budget assainissement.

Toutefois, ce levier financier reste fortement dépendant de la délivrance des autorisations d'urbanisme et étroitement lié à la bonne santé du secteur du BTP qui montre depuis 2024 des signes de régression sur le périmètre de la CAB. Au titre de l'année 2025, il a été observé une baisse significative du nombre de permis de construire déposés sur le territoire communautaire et par ailleurs des promotions immobilières qui génèrent par nature les PFAC les plus importantes.

En l'état actuel du nombre de permis de construire déposés en 2024 (82) et 2025 (55), la recette sera révisée à la baisse pour 2026 avec prise en compte de la diminution régulière du nombre de permis de construire depuis 2021 (221), 2022 (201), 2023 (132) sur le périmètre de la CAB.

PFAC FACTUREE

Année :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PFAC	263 643€	590 207€	187 457€	417 893€	368 000€	211 000€	200 000€

- B. d'investissement :

- **L'emprunt :**

En eau potable, aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2026 du fait du prêt obtenu auprès de la banque des territoires en décembre 2019 pour un montant de 4,285 Millions d'€, dont la levée de fonds a été effectuée le 31 décembre 2022. Les crédits correspondants n'ayant pas encore été intégralement mobilisés dans le cadre des opérations d'investissement de la régie et à plus forte raison compte-tenu de la résiliation de l'opération de dévoiement du 500 sur la commune de Biguglia.

En compensation, le coût de l'opération imprévue de réparation et de mise en sécurité de la canalisation AEP du tunnel de Bastia mobilisera une partie de cet emprunt déjà contracté.

En assainissement, le recours futur à l'emprunt pourra être justifié par la réalisation d'une unité de digestion des boues et de méthanisation. Ce projet en cours de réalisation (phases réglementaires) doit faire l'objet d'un plan de financement mobilisant les co-financeurs publics.

D'ores et déjà, au vu du montant estimatif annoncé (6,5millions d'€), la régie pourra mobiliser une partie de sa capacité d'auto-financement constituée à ce jour grâce au résultat excédentaire cumulé depuis l'exercice 2023.

Il en va de même du projet de réutilisation des eaux usées de la Step sud qui reste à l'étude.

Les co-financements publics :

En 2025, la régie a obtenu de l'Etat (52 000€) et de la collectivité de Corse (240 000€), l'octroi de subventions dans le cadre de l'opération de réparation et de mise en sécurité de la canalisation AEP du tunnel de Bastia, et d'élaboration des schémas directeurs eau potable et assainissement (250 000€).

En 2026, la régie devrait percevoir le solde des aides publiques octroyées au titre des opérations de remplacement de la canalisation en amiante ciment de Pietranera à Mियो et de réparation de la canalisation du tunnel de Bastia.

A noter que l'agence de l'eau n'entend pas exiger d'ordre de reversement de l'avance octroyée (1M) au titre de l'opération de dévoiement du Feeder 500 sur Biguglia consécutivement à la résiliation du marché de travaux qui liait la régie à la société Raffalli, ce qui constitue un élément positif au regard de l'incidence financière sur le budget eau potable.

- 1.3 Les dépenses : structure et évolution :

De manière globale, le niveau plus élevé des dépenses de fonctionnement en 2026 provient notamment d'opérations budgétaires ponctuelles qui ne reflètent pas le niveau prévisionnel attendu des charges annuelles.

Evolution des charges de fonctionnement en € :

	2021	2022	2023	2024	2025
Principal	4 106 532	4 323 071	4 556 287	4 569 337€	4 630 554
Eau	7 738 337	11 815 065	8 494 827	9 476 830	9 764 673
Assainissement	6 214 006	11 807 374	9 023 894	9 496 000	9 418 609
Total :	18 058 875	27 945 510	22 075 008	23 542 167	23 813 836

C'est sur le budget eau potable que l'augmentation des charges est la plus marquée en raison notamment de la forte consommation du marché de fonctionnement de travaux courants (+90 000€) et du surcoût engendré par l'opération de mise en sécurité des tas de terre amiantée sur la commune de Biguglia (+100 000€), magasin (+47 000€).

Au vu de ce qui précède et en l'état des indicateurs économiques connus à ce stade, une certaine prudence dans la prévision budgétaire doit être observée consécutivement notamment aux conflits actuels dont l'impact sur le niveau général des prix ne pourra être que négatif.

Aussi, les budgets primitifs à venir devraient retenir une orientation budgétaire d'un niveau égal au réel exécuté en 2025 avec programmation de crédits supplémentaires en cours d'exécution budgétaire, selon les éléments d'information qui seront collectés.

Cette orientation de relative stabilité budgétaire fera toutefois l'objet d'une vigilance accrue lors de l'adoption des budgets primitifs en avril prochain.

La régie va poursuivre la démarche de systématisation (engagée en 2025) de négociation des prix de certaines fournitures par le biais des procédures de négociation ouvertes à l'appui notamment des marchés publics de fonctionnement en cours de passation sur l'exercice à venir.

- A. Les charges à caractère général (chapitre 11) :

Elles comprennent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achat de matériel et fournitures, de travaux courants, ...

Evolution des charges générales en € (chap 11)

	2021	2022	2023	2024	2025
Principal	976 060	941 310	1 076 923	1 208 265	1 136 132
Eau	2 957 384	3 409 913	3 092 443	3 302 002	2 557 246
Assainissement	3 339 173	3 165 652	3 392 328	3 780 167	3 531 245
Total :	7 272 617	7 516 875	7 561 694	8 290 434	7 224 623
Dont chap 14					8 523 223

A noter qu'en 2025, la baisse des charges générales doit être relativisée du fait de l'introduction d'un nouveau chapitre 14 « redevance consommation eau potable » au budget eau potable d'un montant de 1 298 600€ précédemment intégré au chapitre 11.

Ramenée au montant global des charges (chap 11 + chap 14), le niveau des dépenses atteint en eau potable 3 855 846€ en augmentation notable du fait du basculement d'une partie des redevances de l'agence de l'eau sur le budget eau..

Evolution des principaux postes de dépense tous budgets :

	2022	2023	2024	2025	Ecart en €
Fournitures non stockables :	843 703€	884 146€	1 012 433€	950 041€	-62 392€
Dont : Eau	228 508€	186 597€	187 343€	201 528€	+14 185€
Dont : Electricité	615 195€	697 549€	825 090€	748 513€	-76 577€
Produits de traitement :	548 718€	706 150€	823 571€	778 338€	-71 417€
Dont : Chlorure Ferrique		404 474€	521 722€	405 305€	
Carburants :	66 287€	59 428€	80 069€	49 412€	-30 657€
Evacuation des boues	486 089€	524 798€	559 595€	559 065€	+34 797€
Transport des boues	329 227€	373 722€	390 935€	402 424€	+11 489€
Sous-traitance Intervention réseaux	399 486€	340 498€	355 087€	422 147€	+ 67 060€

Sous-Traitance – Curage Spécial	64 690€	71 465€	95 520€	172 685€	+77 165€
Sous-Traitance – Curage Courant	84 860€	83 255€	94 895€	103 655€	+8 760€
Achat d'eau brute	834 800€	763 287€	824 299€	570 147€	-254 152€
Fournitures d'entretien et de petits équipements	260 394€	311 273€	291 163€	229 813€	- 61 350€
Total :	3 918 254€	4 118 022€	4 537 567€	4 237 727€	-299 840€

A noter la diminution sur l'exercice 2025 de :

- La consommation d'électricité ;
- La consommation de chlorure ferrique (baisse du prix à la tonne de 326 à 518€) ;
- La consommation de carburant dont le gazole non routier (groupe électrogène) ;

Il est observé une augmentation concomitante de :

- Les postes relatifs à l'évacuation et au traitement des boues ;
- Le poste relatif à la sous-traitance des interventions courantes sur réseaux ;
- Le poste relatif au curage des réseaux assainissement dans des proportions élevées.
- L'achat d'eau brute auprès de l'office d'équipement hydraulique de la Corse (OEHC) :

Une sécheresse presque constante a été observée ces dernières années qui a eu notamment pour effet d'accroître le volume d'eau brute acheté. Cette augmentation n'a pu être compensée que par l'obtention de l'autorisation préfectorale de prélever la ressource du Bevinco sans restriction périodique estivale.

A noter qu'en 2025, le Bevinco n'a pas été mobilisé entre le 15 juillet et le 15 octobre en dépit de l'autorisation de prélèvement.

Si l'achat d'eau brute (part OEHC) demeure une charge exorbitante au vu du tarif appliqué soit 0,43 centimes d'€/m³ en 2025 (non répercutée à ce jour sur les usagers) au lieu de 0,35€/m³ en 2016, l'année 2025 se démarque considérablement de la période antérieure.

Evolution du coût d'achat d'eau brute :

Année	2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume acheté (millions de m ³)	1,6	1,3	1,8	1,89	1,62	1,74	1,2
Prix au M3 (dont Agence de l'eau)	0,40€	0,418€	0,42€	0,44€	0,473€	0,473€	0,473€

Pour 2026, par application de dispositions en vigueur de la dernière convention connue datée du 18 janvier 2018 qui lie la régie à l'OEHC, le prix du m³ (part OEHC + part agence de l'eau) pourrait

atteindre 0,5€/m3. Une révision des termes financiers de la convention est impérative pour préserver les intérêts de la régie et des usagers de la CAB.

Evolution des prélèvements en eau par ressources (m3) :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bevinco	1,84M	2,3M	1,65M	1,3M	1,09M	1,1M	1M	1,1M	1,375M
Golo	1,48M	0,74M	1,59M	1,33M	1,68M	1,89M	1,62M	1,75M	1,2M
Suariccia	1,2M	1,5M	1M	1,29M	1,28M	1,1M	1,38M	1,25M	1,52M

Depuis l'année 2020, le Golo constitue la ressource principale en eau potable du territoire de la CAB, au détriment du Bevinco qui subsiste comme ressource de secours, dépassé de même régulièrement par les prélèvements sur la nappe de Suariccia. La tendance s'est renforcée depuis 2022 avec des écarts de prélèvements qui impactent financièrement la régie, l'année 2024 étant historiquement la deuxième période de consommation la plus élevée.

Toutefois, au titre de l'année 2025, il est observé une inversion de cette tendance avec une baisse significative des prélèvements sur le Golo et une production plus soutenue à partir de la ressource du Bevinco et la nappe de Suariccia.

Par ailleurs, l'obtention de l'autorisation préfectorale de prélèvement sans restriction saisonnière pourrait représenter un levier intéressant mais très aléatoire puisque lié aux conditions climatiques.

En effet, le coût au m3 (prélèvement + potabilisation) à partir du Golo est le plus onéreux, soit 0,49€/m3 en 2024, contre 0,068€/m3 pour le Bevinco et 0,072€/m3 pour Suariccia. Si la potabilisation de la source du Bevinco est plus consommatrice en chlore, celle de Suariccia est plus énergivore.

Pour 2026, selon les dispositions en vigueur de la dernière convention datée du 18 janvier 2018 qui lie la régie à l'OEHC, le prix du m3 (part OEHC + part agence de l'eau) pourrait atteindre 0,5€/m3.

Une révision des termes financiers de la convention est impérative pour préserver les intérêts de la régie et de ses usagers au terme des discussions engagées avec l'OEHC début 2026.

B. Les charges de personnel (chapitre 12) :

1 1. Structure et évolution des effectifs :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CDI	67	68	70	71	69	70
Invalides/longues maladies	6	4	4	3	4	4
CDD (remplacement et surcroît)	14	21	10	9	11	10
Alternants	2	2	0	0	0	2

1.2. Le poids financier des CDD et invalides au 31 décembre 2025 :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CDD	14	21	10	9	11	10
Nombre de mois de CDD	74	134	58	42	59	85
Montant masse salariale CDD*	328 670 €	634 102 €	288 235 €	210 866 €	274 000€	384 858€
Nombre de CDD de surcroît	6	8	4	3	3	2
Nombre de mois (cdd surcroît)	15,5	48	17,5	8	11	9
Nombre de CDD de remplacement	8	13	6	6	8	8
Nombre de mois (cdd remplacement)	59	86	40,5	34	48	76
Nombre d'invalides	6	4	4	3	4	4
Montant coût licenciement	31 148 €	89 839 €	8 032 €	0	0	160 000€

1.3. L'absentéisme :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nbre d'agents	52	56	57	44	50	45
Jours de maladie	2271	2334	2062	1960	2544	2509
Montant IJSS	183 165€	317 595€	243 151€	285 030€	306 457€	334 222€
CDD de remplacement	8	13	4	6	8	8
Mois de CDD	59	86	31,5	34	48	76
Masse salariale cdd de remplacement	263 537€	335 888€	237 049€	170 518€	222 982€	350 000€

En 2025, si une légère baisse des arrêts maladie est observée, le recours à des CDD de remplacement a été rendu nécessaire notamment en raison du remplacement anticipé des salariés retraits en position de congés. Au regard des absences cumulées sur l'année, le recours aux CDD de remplacement a été relativement maîtrisé avec un ratio de 1 CDD pour 318 jours d'arrêts maladie.

En 2025, le taux moyen d'absentéisme reste élevé. A noter que, 8 agents cumulent près de 1500 jours de maladie.

Devant ce constat, un levier a été activé en 2025 avec la prise en compte des arrêts maladie dans le cadre des avancements annuels à l'ancienneté en accord avec les organisations syndicales.

Evolution de la masse salariale :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ETPT			74,72	72,61	72,39	76,33	74
Coût	4 936 699€	5 404 396€	5 459 348€	5 803 401€	5 676 274€	6 061 048€	5,8M
Taux		+9,5%	+1%	+6,2%	-2,2%	+6,7%	

Sur la période récente, le nombre d'emplois budgétaires est en hausse en raison du remplacement anticipé des salariés retraits en position de congés. Sur la période observée, le coût budgétaire est en nette progression du fait de :

- L'application des données sociales collectives aux salariés qui relèvent d'un statut de droit privé (EPIC) ;
- Le paiement des indemnités de salaire après reconstitution suite à une décision de justice devenue définitive pour deux agents de maîtrise (150 000€) ;
- Coût financier du licenciement pour inaptitude du directeur technique (+170 000€) ;
- Remplacements des salariés pré-retraits (+165 330€).

Calendrier prévisionnel des départs à la retraite :

	2026		2027		2028	
	Congés/CET	Départ	Congés/CET	Départ	Congés/CET	Départ
Agents de maîtrise :	1	4	1	1	2	2
Agents d'exécution :	0	0	1	1	0	0
Total :	1	4	2	2	2	2

Dans les trois ans à venir, 7 agents feront valoir leurs droits à retraite avec un point culminant en 2026. Ces départs nécessitent des remplacements anticipés, le plus souvent d'une année en raison du nombre de jours de congés et compte épargne temps (CET) à solder.

Il est par ailleurs relevé que chaque retraité perçoit une indemnité de départ (3 appointements) qui vient alourdir la charge financière annuelle.

Cette contrainte budgétaire récurrente représente une charge financière annuelle significative qui impacte le chapitre 12.

- C. La contribution des budgets annexes au budget principal (chapitre 65) :

Le budget principal de la régie est exclusivement alimenté en recettes par les contributions annuelles des deux budgets annexes eau et assainissement.

Dès l'adoption des budgets supplémentaires 2022, la régie a donné suite aux rappels du droit de la chambre en renforçant l'évaluation sincère du coût de chaque service public pour le répercuter sur les contributions respectives de chaque budget annexe au budget principal.

Il a de même été acté que les services ayant vocation à être mutualisés du fait de leur missions transversales exercées au bénéfice de chaque service public étaient répartis à parité entre les deux budgets.

A noter que les charges de fonctionnement du budget principal augmentant régulièrement depuis 5 ans. En 2024, la contribution a été réévaluée à la hausse du fait de l'acquisition du siège de la régie soit 480 000€ en auto-financement, financé à parité par les deux budgets annexes.

Au titre de l'année 2025, et tel qu'annoncé, les contributions respectives des budgets annexes ont connu une diminution qui marque une rupture notable avec l'augmentation régulière depuis 5 ans.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget Eau	2 508 523 €	2 566 834 €	2 042 781€	2 148 867€	2 390 484€	2 199 099€
Budget Ass	1 350 392 €	1 382 142 €	2 042 781€	2 148 867€	2 390 484€	2 199 099€
Total	3 858 915 €	3 948 976 €	4 085 562€	4 297 734€	4 780 968€	4 398 198€

- D. Les dépenses d'investissement :

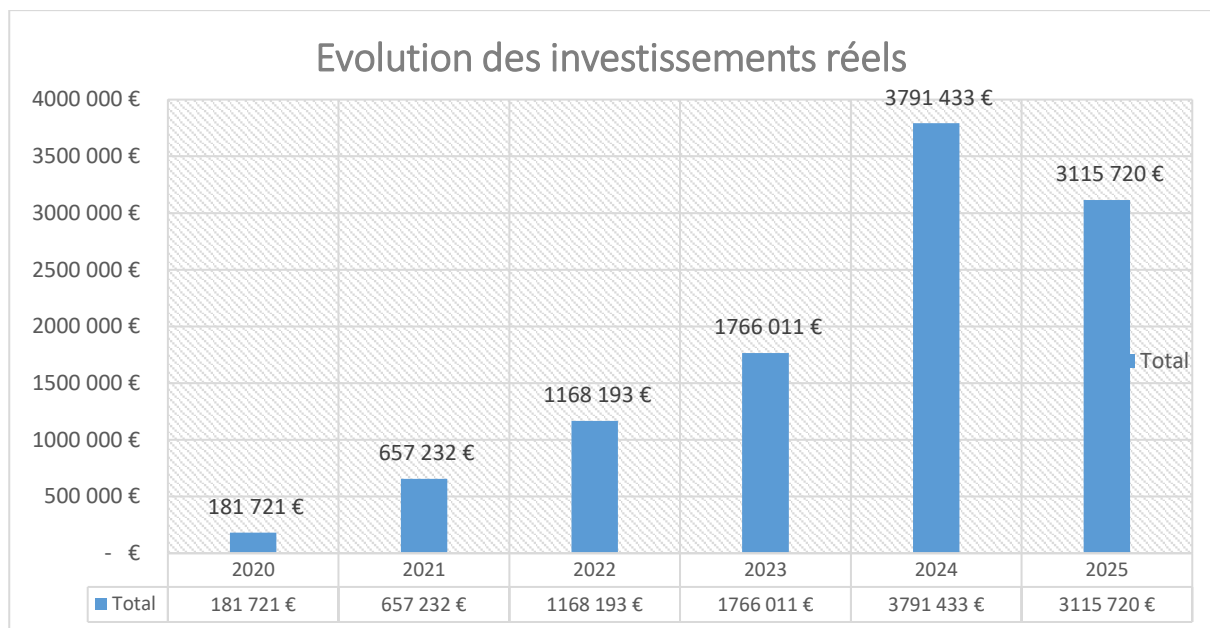
Depuis l'année 2021, la régie a produit un effort soutenu en matière d'investissement avec la mise en œuvre d'un programme ambitieux en dépit des difficultés budgétaires rencontrées.

En 2025, l'opérations de remplacement de la canalisation en amiante ciment sur la RD 80 a été notamment finalisée ce qui vient clôturer le programme de renouvellement de canalisations en fibrociment sur le territoire de la CAB.

Depuis l'année 2022, la régie a produit un effort soutenu en matière d'investissement avec la mise en œuvre d'un programme ambitieux en dépit des difficultés budgétaires rencontrées, soit près de 11 millions d'€ investis.

Evolution des investissements corporels et incorporels :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EAU	124 773€	528 275€	1 030 864€	1 758 025€	3 199 139€	2 881 000€
ASS	56 948€	128 957€	137 329€	7 986€	592 294€	234 720€
Total :	181 721€	657 232€	1 168 193€	1 766 011€	3 791 433€	3 115 720€



Depuis l'année 2022, la part d'investissement est exponentielle et souligne l'effort soutenu produit par la régie principalement en matière d'infrastructures en eau potable. Ce rythme a été maintenu en 2025 avec la finalisation des opérations déjà engagées.

Toutefois, la part des investissements réalisés est en baisse en raison de la résiliation contrainte de l'opération de dévoiement de la canalisation en AEP sur la commune de Biguglia (lieu-dit Ficabruna) compte-tenu de la découverte à posteriori d'amiante environnementale sur le linéaire de la tranchée.

II. Les engagements pluriannuels :

Les principales opérations du nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) se déclinent ainsi qu'il suit sur la période 2026-2031 et permettent de mesurer l'effort d'investissement qui va être produit par la régie sur les exercices à venir en eau potable et en assainissement :

Ce programme constitue la base ajustable des interventions lourdes à venir :

Budget :	Opération :	Lieu :	Montant Estimatif :	Finançable :
Eau potable	Reminéralisation	Usine LANCONE	1 980 000 €	?
	Ozonation	Usine LANCONE	150 000 €	?
	Continuité écologique du Bevinco	Prise Bevinco	500 000 €	Oui
	Transfert des boues	Usine LANCONE	25 000 €	Non
	Réhabilitation forages	Suariccia	120 000 €	?
	Optimisation champ captant BRGM	Suariccia	280 000 €	Oui
	Crépines prise du Golo	Usine LANCONE	55 000€	Non
	Cabine de chloration	Annonciade	6 500 €	Non
	Analyseur Chlore	Miomo/Falcunaghja	8 000 €	Non
	Génie Civil /Diagnostic station Lancone	Usine LANCONE	50 000 €	Non
	Sectorisation	Périmètre CAB	200 000 €	Oui
	Renforcement Réseau/ Pompage/Stockage	Subigna	1 400 000 €	PUP
	Renforcement Réseau/stockage	Campo Ventoso	1 400 000 €	Non
	Secours	Hameaux de Montagne	3 000 000 €	?
	Fonte DN60 Place Saint Nicolas	Bastia	120 000 €	?
	AV Emile Sari 500 ml	Bastia	350 000 €	?
	Diag technique Furiani village y/c sources	Furiani Village	50 000 €	Non
	Extension Réseau Phase 2	Chinchine Furiani	150 000 €	Non
	Extension Réseau	Quartier Bassanese	60 000 €	Non
	Amiante Ciment Phase 3	Sta Maria / San Martino	600 000 €	Non
			10 504 500 €	
Assainissement	Poste de Relevage et réseau	Ficajola	800 000 €	Oui
	Dessableur	Arinella	200 000 €	Non
	Réfection système désodorisation	Usine Bastia Sud	50 000 €	Non
	REUT	Usine Bastia Sud	2 000 000 €	OUI
	Digestion des boues – Méthanisation – cogénération	Usine Bastia Sud	6 000 000 €	OUI
			9 050 000 €	

III. La structure et la gestion de la dette :

La structure de la dette ne connaît pas d'évolution en 2026. Il est à noter toutefois, s'agissant du budget assainissement, une diminution de l'encours moyen et un appel d'air financier à compter du 1^{er} janvier 2027 du fait de l'extinction de 2 emprunts contractés par la CAB auprès de la société générale (terme au 31/12/2026) et transférés lors de la création de la régie.

Au 01 janvier, elle se décompose ainsi :

Synthèse de la dette consolidée au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 385 709.88 €	3,40 %	29 ans et 11 mois	18 ans et 1 mois	13

Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 998 999.28 €	40,36 %	
CREDIT AGRICOLE	3 454 769.11 €	27,89 %	
CAISSE D'EPARGNE	1 727 117.43 €	13,94 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 081 667.00 €	8,73 %	0.00 €
DEXIA CL	458 333.16 €	3,70 %	
SFIL CAFFIL	457 681.04 €	3,70 %	
SOCIETE GENERALE	207 142.86 €	1,67 %	
Ensemble des prêteurs	12 385 709.88 €	100,00 %	-

Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	12 138 640 €	11 331 483 €	10 715 842 €	10 152 533 €	9 673 951 €
Capital payé sur la période	787 727 €	608 427 €	624 351 €	473 044 €	482 090 €
Intérêts payés sur la période	* 471 946 €	* 384 547 €	* 354 656 €	* 331 886 €	* 324 985 €
Taux moyen sur la période	3,35 %	3,23 %	3,21 %	3,28 %	3,37 %

Dette par budgets :

Budget assainissement :

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 607 692.97 €	3,57 %	13 ans et 7 mois	7 ans et 7 mois	8

Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	4 438 998 €	3 889 308 €	3 539 138 €	3 217 089 €	2 940 436 €
Capital payé sur la période	546 576 €	346 547 €	353 995 €	273 826 €	277 629 €
Intérêts payés sur la période	* 160 523 €	* 137 537 €	* 125 896 €	* 113 585 €	* 105 074 €
Taux moyen sur la période	3,50 %	3,40 %	3,41 %	3,42 %	3,45 %

Budget Eau potable :

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 071 494.29 €	2,69 %	49 ans et 2 mois	30 ans et 3 mois	3

Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	5 026 179 €	4 877 584 €	4 724 826 €	4 600 573 €	4 519 812 €
Capital payé sur la période	133 789 €	150 647 €	155 100 €	79 779 €	80 671 €
Intérêts payés sur la période	191 453 €	130 910 €	* 116 684 €	* 110 409 €	* 116 369 €
Taux moyen sur la période	2,66 %	2,45 %	2,40 %	2,55 %	2,72 %

A noter que s'agissant du prêt contracté auprès de la banque des territoires en 2019 indexé sur le taux du livret A, son évolution est moins défavorable à la régie en 2025 avec un abaissement du taux à 1,7% pour être ramené à 1,5% depuis le 1^{er} février 2026.

Budget principal

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 706 522.62 €	4,43 %	21 ans et 6 mois	13 ans et 1 mois	2

Dettes par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	2 673 463 €	2 564 591 €	2 451 878 €	2 334 871 €	2 213 703 €
Capital payé sur la période	107 362 €	111 233 €	115 256 €	119 440 €	123 790 €
Intérêts payés sur la période	119 970 €	116 099 €	112 075 €	107 892 €	103 542 €
Taux moyen sur la période	4,42 %	4,45 %	4,49 %	4,54 %	4,58 %

Conclusion :

Au cours de l'exercice 2025, la régie a amélioré ses résultats financiers et présente une situation consolidée positive.

A l'issue de la mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle renforcée, la structure obtient en fonctionnement des résultats cumulés excédentaires sur l'intégralité de ses budgets et une garantie de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Etant précisé que sur l'exercice clos, seul le budget eau potable fait apparaître un résultat déficitaire de 100 123,92€, en nette amélioration par rapport à l'exercice n-1 (-403 379€).

En investissement, le déficit chronique observé sur le budget assainissement est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement qui vient abonder pour la deuxième année consécutive un résultat cumulé qui va être précieux pour mener à leur terme, dans un avenir proche, les opérations structurantes de la régie.

La trajectoire budgétaire adoptée depuis trois exercices atteint les objectifs recherchés de sincérité et d'équilibre budgétaire tout en dégagant une capacité d'autofinancement utile à la concrétisation de projets d'investissement d'envergure utiles à la bonne marche des services publics eau potable et assainissement collectif.

A cet égard il convient de souligner également l'augmentation des volumes d'eau facturés aux usagers après une tendance à la baisse depuis 3 ans comme signe d'un pilotage rigoureux de la consommation des usagers.

Autre preuve d'un renforcement de son action, l'achèvement du programme pluriannuel antérieur qui ouvre la perspective à un nouveau plan d'investissements ambitieux (mais réaliste) du fait de l'assise financière renforcée de la régie.

Il n'en reste pas moins que les recettes de fonctionnement, exclusivement tirées des redevances perçues auprès des usagers, constituent la variable d'ajustement des actions qui pourront être entreprises. A ce titre, la vigilance va être accrue sur l'adéquation de la production avec la consommation réelle, avec l'objectif prioritaire d'amélioration du rendement de réseau.

En effet, avec l'entrée en vigueur de la réforme des redevances de l'agence de l'eau, et particulièrement l'introduction d'un coefficient de modulation évalué à partir de la performance des réseaux, il est indispensable de limiter l'impact de cette innovation sur le prix du m³ d'eau potable.

Pour ce faire, si l'effort d'investissement effectué sur le remplacement des canalisations vétustes a produit indéniablement une amélioration de la qualité et de la continuité du service public de l'eau potable, l'effet positif attendu sur le rendement de réseaux n'a pas été observé en raison principalement des prélèvements d'eau réalisés en toute illégalité.

Sur cet aspect précis, les services de la régie vont être mobilisés pour mettre en place un programme d'actions dont l'impact budgétaire est évident.

Ainsi, dans la poursuite de son orientation budgétaire, le rendement des réseaux eau et assainissement constitue l'objectif renforcé de la régie comme indicateur prioritaire de gestion, garant du degré d'efficacité de la politique d'investissements mise en œuvre au service des usagers et du niveau des prix qui leur est appliqué.